



OCCUPATION D'ETUDIANTS PENDANT
LES VACANCES D'ETE 2022

- Les candidat(e)s doivent résider dans les communes de Bech ou de Manternach et avoir l'âge **minimum de 18 ans afin de pouvoir être embauché sur demande de la Maison relais**
- **La durée du contrat a été fixée à 2 semaines**
- **Les demandes doivent parvenir au syndicat SYNECSPORT 1, Schoulstrooss L-6831 Berbourg avant le 15/03/2022**
- Le contrat de travail sera basé sur la loi du 22 juillet 1982 régissant les conditions d'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires

DEMANDE D'EMBAUCHE POUR LES VACANCES D'ETE 2022

Nom : Prénom :

Matricule : Lieu de naissance :

Domicile : L- rue N°

Ecole/Université :

Téléphone : Email :

Institut bancaire :

Numéro de compte bancaire :

Je souhaite travailler à la Maison relais et je joins un certificat de scolarité et une copie du brevet A – aide animateur à la demande

Disponibilités :

18/07/2022 – 29/07/2022

01/08/2022 – 12/08/2022

16/08/2022 – 26/08/2022

29/08/2022 – 09/09/2022

Les places seront attribuées après concertation avec les responsables de la Maison relais.

Signature du demandeur

.....

Protection des données

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement sur la protection des données du 25 mai 2018